

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Délibération N° 040-2024

ELECTION DU MAIRE

L'an deux mil vingt-quatre le huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, doyenne d'âge.

Date de convocation du Conseil : le 04 novembre 2024

Présents :

MMES CROUZETTE, VILLATOUX, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES

Absents excusés :

MMES CERTAIN (procuration à M. FOURCHES), MOUSNIER (procuration à M. ORLIANGES), POUGET
MM MAZEAUD (procuration à Mme CROUZETTE) et MANCI (procuration à Mme BOUDRIE)

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Mme la Présidente de séance, Simone CROUZETTE, doyenne d'âge, rappelle l'objet de la présente délibération qui est l'élection du maire. Après un appel, 1 s'est porté candidat à l'élection du Maire.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc fermé dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenu par chaque candidat:

Mme CROUZETTE Simone : 18

Mme CROUZETTE Simone ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire de Seilhac.

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE